

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 28 SEP. 2022

OBJET :
Acquisition des parcelles
BC 571p et 573p sises rue
Van Gogh

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- votants : 25

N° 2022.09.03

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
M. José MUNOZ-ALVAREZ est désigné(e) secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Christian CHABERT (pouvoir à A.L VIALLO), Annick BAROTEAUX (pouvoir à E. BERNARD), Georges CASANOVA (pouvoir à N. SORIA), Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Francine DAMBRINE (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Fabien PLANET (excusé - pouvoir à N. COLOMB), Thierry SANCHEZ (excusé), Emmanuelle GIELLY (excusée), Nicolas COLOMB

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle qu'un travail important de régularisation du domaine public de la Commune est entrepris depuis plusieurs années.

Dans la cadre de ce travail, il est possible aujourd'hui de régulariser les parcelles cadastrées BC 571p et 573p (document d'arpentage en cours) à usage de voirie (et accotement) sises Rue Van Gogh appartenant à Monsieur Vansingle René.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de ces parcelles au prix de 22 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles BC 571p et 573p d'une contenance totale de 130 m² appartenant à Monsieur VANSINGLE René au prix de 22€/m².
- **PRÉCISE** que cette décision s'applique également à ses ayants-droits, héritiers et légataires.
- **DÉCIDE** de prélever la dépense relative aux frais d'actes sur les crédits inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

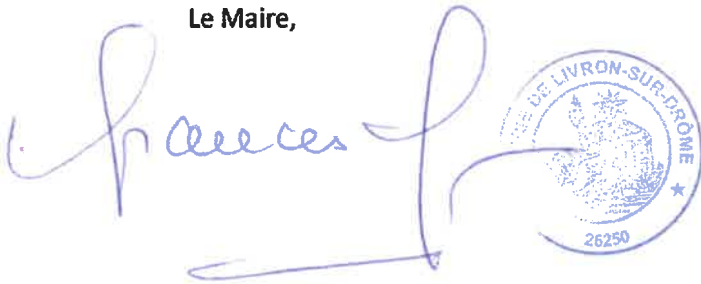
Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 28 SEP. 2022 SLO

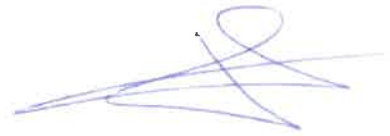
ID : 026-212601652-20220926-DELIB20220903-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Francesco". To the right of the signature is the official circular seal of the commune of Livron-sur-Drôme. The seal features a central emblem with a sun and a star, surrounded by the text "VILLE DE LIVRON-SUR-DRÔME" and the number "26250" at the bottom.

Le (la) secrétaire de séance,

The block contains a handwritten signature in blue ink, which is stylized and illegible.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

28 SEP. 2022